



Ville de ROUVROY (62320)

**Compte-rendu du Conseil Municipal  
du 9 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le 9 juillet à 18 h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes Michel DUMOULIN, du fait du respect des gestes barrières contre le coronavirus, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, suite à la convocation en date du 3 juillet 2020 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**

CUVILLIER Valérie, BASTIEN Roger, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, GRANDSART Frédéric, MUCCI Marie-Hélène, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, GORAJSKI Nathalie, BONNET Didier, ORMAN Isabelle, DERVILLERS Sébastien, GALAND Nicolas, DUFOUR Magalie, HAJA Manuel, ZYMNY Alice, VANHOUTTE Audrey, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COUELLE Doriane, DELAFORGE Daniel.

**ETAIENT EXCUSES :**

HAINE-LEROY Nicole, BEKKOUCHE Fatna, COUELLE Murielle, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, KARASIEWICZ Lucie, DUBOIS Thomas

**Pouvoir de vote:**

Madame HAINE-LEROY à Monsieur PASQUALINO  
Madame BEKKOUCHE à Madame CUVILLIER  
Madame COUELLE à Madame MUCCI  
Monsieur BRIKI à Monsieur BASTIEN  
Monsieur DERANCOURT à Monsieur HAJA  
Madame KARASIEWICZ à Monsieur GLORIAN  
Monsieur DUBOIS à Madame HAGNERE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Madame DENDIEVEL Marjorie est désignée secrétaire de séance

NB: Madame ZYMNY est arrivée à 18h35

Monsieur DERVILLERS est arrivé à 18h58



**Question n°1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JUIN 2020**

Madame le Maire demande si des remarques ou observations sont à apporter au projet de procès-verbal de la séance du 25 juin 2020. Aucune remarque n'étant émise, Madame le Maire met au vote le projet de PV. **Celui-ci est adopté.**



### **Question n°2:**

#### **VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2020**

Madame le Maire fait lecture de l'ordre du jour envoyé aux Conseillers Municipaux dans les délais imposés par la loi, et informe du fait que celui-ci ne connaîtra pas de modification.



### **Question n° 3: REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur HAJA explique que l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que " Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif."

Le projet de règlement intérieur a été proposé en annexe de la note de synthèse.

Monsieur HAJA propose au conseil municipal d'adopter ce projet de règlement intérieur.

**Le règlement intérieur est adopté par 24 voix POUR et 4 Abstentions (les élus minoritaires)**



### **Question n° 4: VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS ET TAUX D'IMPOSITION 2020**

Monsieur BASTIEN, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, explique que les budgets primitifs 2020 reprennent l'ensemble des décisions arrêtées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 25 juin dernier.

Le budget primitif principal s'équilibre en fonctionnement à la somme de 10 238 820 € et en section d'investissement à 3 160 330 € avec un emprunt prévisionnel de 336 000 €.

Pour le budget annexe « opérations funéraires », l'équilibre arrondi est réalisé à hauteur de 204 405 € avec la reprise de l'excédent 2019 en fonctionnement, et de 823 € pour la section d'investissement.

Le budget de la ZAC NOUMEA reprend les déficits et les restes à réaliser en dépenses ainsi que les dépenses nouvelles liées aux désordres constatés et en recettes les restes à réaliser et les ventes de terrains. En fonctionnement, le budget s'équilibre à 1 388 043 € et à 1 288 043 € en investissement.

Aucune question n'étant soulevée, Madame le Maire propose au conseil municipal de voter ces propositions de budget.

**Le budget primitif 2020 du budget principal de la Ville est adopté avec 24 voix POUR et 4 voix CONTRE (les élus minoritaires)**

**Le budget 2020 du service extérieur des pompes funèbres est adopté à l'unanimité**

**Le budget 2020 de la ZAC NOUMEA est également adopté à l'unanimité.**



### **Question n°5: SUBVENTIONS ANNUELLES ET EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Monsieur Frédéric GRANDSART, Adjoint aux Sports, propose d'octroyer les subventions annuelles aux associations de la ville.

Il présente ensuite la subvention annuelle à octroyer de par la loi au CCAS.

Enfin, il propose d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public, à l'Association Française des Sclérosés En Plaque (l'AFSEP), à l'APF ainsi qu'au secours populaire de Rouvroy.

**Propositions acceptées par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (les élus minoritaires).**



**Question n°6: PROJET DE VERGER PEDAGOGIQUE**

Monsieur Grégory GLORIAN propose de créer un verger pédagogique de 2350 m<sup>2</sup>, situé au cœur de la résidence des Acacias.

Le budget prévisionnel de cette opération serait de 4.258,34 € HT. Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, au travers du fond d'intervention des enjeux écologiques territoriaux, peut subventionner notre projet à hauteur de 80% des sommes éligibles, soit 80% de 3.255 €. La participation du Département serait donc de 2.605,00 €, somme déjà accordée mais qui sera versée après délibération du conseil municipal qui approuve le projet, son budget prévisionnel et qui accepte la subvention du Département.

Monsieur GLORIAN propose au conseil municipal d'approuver ce projet et son budget prévisionnel, et d'accepter la participation financière du département à hauteur de 2.605,00 €.

**Adoptées à l'unanimité.**



**Question n°7 : CRITERES D'ELIGIBILITE ET MONTANTS DES BOURSES D'ETUDE COMMUNALES**

Monsieur PASQUALINO propose de modifier les critères d'éligibilité pour accorder la subvention d'études communale aux élèves des CPGE de la sorte:

- être Rouvroisien
- présenter la demande de subvention d'études entre le 1er septembre et le dernier jour du mois de février
- être âgé de moins de 26 ans
- suivre une formation initiale ou continue diplômante ou **une CPGE** dans un établissement d'enseignement
- si l'élève est au collège, suivre une spécialité ou une option qui n'est pas dispensée au collège Paul Langevin de Rouvroy
- si le niveau d'études est le même pour la troisième année consécutive, justifier le triplement
- si élève salarié, percevoir un salaire mensuel inférieur au SMIC.

Les montants de ces bourses d'étude resteraient inchangés, à savoir 130 € pour la filière technique et à 110 € pour la filière générale.

**Adoptées à l'unanimité.**



**Question n°8: AJUSTEMENT DU RIFSEEP POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS SOCIOEDUCATIFS**

Monsieur Gilbert MAHIEUX propose d'ajuster la délibération relative au RIFSEEP pour le cadre d'emploi des assistants socioéducatifs, en lien avec le passage en catégorie A de ces grades.

Monsieur MAHIEUX demande par conséquent au Conseil Municipal de fixer les montants plafonds de l'IFSE et du CIA pour le cadre d'emploi des assistants socioéducatifs territoriaux de la sorte:

<b>ASSISTANTS TERRITORIAUX</b>		<b>SOCIOEDUCATIFS</b>	
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe B1	<i>Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...</i>	19.480 €	3.440 €
Groupe B2	<i>Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage...</i>	15.300 €	2.700 €

**Adoptées à l'unanimité.**



**Question n°9: DESIGNATION DES 32 CANDIDATURES POUR LA COMPOSITION DE LA CCID**

Madame le Maire explique que l'article L1650-1 du code général des collectivités locales prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

C'est l'Administrateur Général de la Direction Départementale des Finances Publiques qui désigne les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants, à partir d'une liste de trente-deux noms proposés par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose une liste de 32 noms.

**Adoptées par 25 voix POUR et 4 voix CONTRE (les élus de la minorité)**



**Question n°10:**

**DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

Madame le Maire rend compte des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil municipal.



**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance vers 20 heures.**